

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MME BRIGITTE FAVRE, DÉPUTÉE UDC, INTITULÉE "SERVICE D'URGENCE DE L'HÔPITAL DU JURA INONDÉ" (N°3071)

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme suit.

Le Concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvage (CCMUS) sera prochainement soumis au Parlement à l'issue de la période de consultation qui vient de prendre fin. Ce concept a l'objectif principal suivant : clarifier la prise en charge des urgences sanitaires dans le canton dans deux domaines distincts :

- le renforcement de la chaîne du sauvetage (extra-hospitalier : CASU, ambulances, SMUR) permettra une meilleure orientation du patient vers la structure la plus proche et la plus à même de le prendre en charge (garde médicale versus polyclinique versus centre d'urgence cantonal voire universitaire).
- ce dispositif ne sera opérationnel qu'en renforçant le centre d'urgence cantonal (intra-hospitalier) dans le même temps. Le but est d'y améliorer tant le flux global des patients que d'y optimiser la qualité de la prise en charge individuelle.

Existe-t-il des statistiques de l'H-JU concernant : l'âge, la nationalité et les raisons des recours aux urgences hospitalières dans le canton ? Si oui, pourriez-vous nous communiquer ces chiffres ?

Statistique 2017 du degré d'urgence de l'ensemble des consultations aux Urgences H-JU :

Degré de tri	% de cas	
Tri 1	5%	Degré 1 : Urgence vitale qui nécessite des soins médicaux immédiats
Tri 2	18%	Degré 2 : Urgence majeure avec risque vital potentiel, nécessitant des soins médicaux dans les 20 minutes
Tri 3	57%	Degré 3 : Urgence non vitale, nécessitant des examens et/ou des investigations complémentaires
Tri 4	20%	Degré 4 : Urgence sans risque particulier, dont la prise en charge peut être différée
Total	100%	

Il faut relever que cette répartition est similaire dans les différents services d'urgences hospitalières appliquant l'échelle suisse de tri, et que les consultations aux urgences pour des motifs non médicalement urgents ne sont donc pas plus nombreuses dans le Jura qu'ailleurs en Suisse romande (environ 5% de degré 1, 15-20% de degré 2, 50-60% de degré 3 et 15-20% de degré 4).

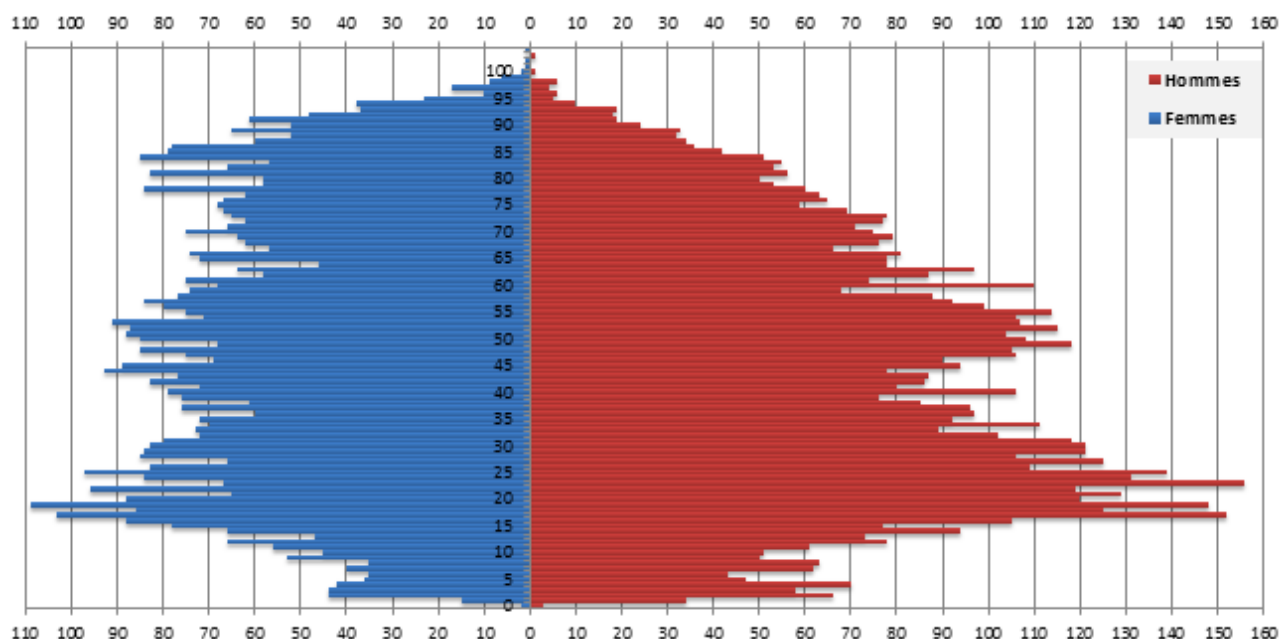
Les urgences de l'H-JU sont confrontées aux mêmes défis organisationnels et de priorisation que celles des autres cantons, ce qui permet d'affirmer qu'elles ne sont pas plus « inondées » que d'autres établissements.

Il n'existe pas de statistiques sur la nationalité des personnes qui fréquentent les urgences. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur cette question.

Pyramide des âges des patients ayant consulté aux Urgences en 2017 :

Sans les urgences médicales pédiatriques.

NB : les patients ayant consulté plusieurs fois en 2017 ont été comptés une seule fois.



En 2017, l'H-JU a pris en charge 19'469 patients aux services des urgences ; 5'016 d'entre eux ont été hospitalisés. Cela représente en moyenne 54 patients par jour. Ces chiffres ne tiennent pas compte des urgences médicales en pédiatrie, soit 3'187 patients.

Combien d'urgences dans le canton sont accueillies par les urgences hospitalières, combien par les médecins de famille ?

Il faut distinguer deux notions : les (vraies) urgences et les urgences ressenties (cas perçus comme des urgences par les patients, mais qui ne représentent pas un risque pour la santé du patient). Comme indiqué dans la première question, 23% des patients qui arrivent à l'H-JU sont des cas dont la vie est potentiellement en danger.

En revanche, le recours aux médecins de famille pour les urgences est difficile à obtenir de manière certaine et exhaustive puisqu'aucune statistique consolidée n'existe actuellement, d'ailleurs nulle part en Suisse à la connaissance du Gouvernement. De plus, certains cas des urgences vus par le médecin de famille finissent par être transférés aux services des urgences de l'H-JU.

Le nombre d'appels à la CASU pour la garde médicale est le suivant :

01.07.2017 au 31.12.2017 : 6'169 appels, soit 41 appels par jour.

01.01.2018 au 30.9.2018 : 10'363 appels, soit 38 appels par jour.

Aucune information n'est disponible sur la suite donnée à ces appels : consultation au cabinet, aux urgences, hospitalisation, envoi d'ambulances, etc.

Est-ce que le service d'urgence hospitalier cantonal est trop bon marché par rapport à une première consultation chez le médecin de famille ?

Le recours à un service hospitalier pour des cas simples est toujours plus cher que le recours à un médecin en pratique de ville pour les raisons suivantes : infrastructure plus lourde, facturation pas identique (même si la valeur du point est actuellement plus basse au sein de HJU que pour les

médecins de ville jurassiens, il faut aussi tenir compte du nombre total de points Tarmed facturés, souvent plus élevé aux urgences que chez le médecin de famille).

Quel est le nombre de médecins de famille pratiquant dans le canton du Jura ? quel est le nombre de pédiatres pratiquant dans le canton du Jura ? Est-ce que ces nombres sont en dessous de la moyenne suisse ?

La Suisse compte une densité médicale de 4.3 médecins pour 1'000 habitants, supérieure à la moyenne de l'OCDE (3.4 médecins par 1'000 habitants). Le canton du Jura est largement inférieur à cette densité nationale, avec 2.8 médecins par 1'000 habitants, toutes spécialités confondues. Actuellement, 44 médecins de famille (médecins généralistes FMH, médecins praticiens) et 11 pédiatres exercent à titre indépendant dans le canton du Jura.

La densité pour la médecine générale est légèrement plus basse dans le Jura que la moyenne suisse. Toutefois, pour la pédiatrie, le nombre actuel de médecins installés est en ligne avec la moyenne nationale.

Que fait le Gouvernement jurassien pour rendre le canton attractif comme site pour les médecins de famille et les pédiatres ?

Le Jura est partenaire du programme de formation appelé Cursus romand de médecin de famille (CRMF) mis en place dans les cantons romands en partenariat avec les facultés de médecine. Ce Cursus permet aux médecins d'effectuer des stages dans les cabinets de médecins de famille (reconnus pour la formation) en vue de s'orienter vers une spécialité postgrade de médecine de famille. Deux postes annuels à 100% sont financés par l'Etat jurassien, en collaboration avec l'H-JU. Malheureusement, tous les postes ne sont pas occupés cette année.

Afin de mieux appréhender les vrais besoins et les disciplines dans lesquels la densité médicale est suffisante, une enquête ciblée vient de s'achever en étroite collaboration entre l'Observatoire valaisan de la santé, le Service de la santé publique et la Société médicale du Jura. Cette enquête s'est déroulée auprès de tous les médecins jurassiens pour obtenir une image actuelle et quelques scénarii sur l'avenir afin de faire des choix ou prendre certaines options, notamment au niveau de la collaboration entre les médecins de ville et hospitaliers. Le Gouvernement espère pouvoir s'appuyer sur ces résultats pour mieux cibler les besoins à venir.

Le Gouvernement constate également que les médecins qui s'installent en pratique privée ont de nouvelles attentes. En effet, les jeunes médecins souhaitent de plus en plus travailler à temps partiel, ils cherchent à s'associer à d'autres médecins, par exemple en cabinets de groupe ou recherchent des synergies avec les autres acteurs de la santé. Le canton du Jura, sans être avant-gardiste, réfléchit à offrir encore davantage de conditions-cadres pour répondre aux nouvelles attentes des médecins.

Delémont, le 6 novembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt